



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

métallurgie

Question écrite n° 90500

Texte de la question

M. Stéphane Demilly attire l'attention de M. le ministre chargé de l'industrie sur les inquiétudes exprimées par le groupement des lamineurs et fileurs d'aluminium (GLFA) au regard des conditions d'implantation de l'entreprise espagnole CORTIZO dans le Maine-et-Loire. Le GLFA rassemble la majorité des entreprises de laminage et de filage de l'aluminium produisant sur le territoire français, parmi lesquelles la société SOFTAL à HAM dans sa circonscription, entreprises qui représentent un chiffre d'affaires d'un milliard d'euros et emploient plus de 2 000 personnes sur douze sites en France. Le GLFA redoute que des conditions d'installation ou d'exploitation exceptionnellement favorables qui seraient accordées à CORTIZO ne se traduisent par de graves distorsions de concurrence dans un secteur déjà fragilisé par la crise économique et particulièrement sensible à la moindre variation du prix de revient. Il souhaite donc qu'il lui indique les réponses qu'il peut apporter aux légitimes inquiétudes du GLFA.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90500

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 2010, page 11084

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)